

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Silo GOUT ROSSIGNOL sur la commune principale de l'AIOT FERRONIAS 24320 GOUT ROSSIGNOL.

La référence de votre dossier est A-3-88S25L1TG et concerne une demande de type "une déclaration du bénéfice des droits acquis"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/06/2023 à 19h58 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration du bénéfice des droits acquis**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **84201403700019**

Organisme : **ASIO CONSEIL**

Fonction : **PRESIDENT**

Personne morale

N° SIRET **41008962700013**

Raison sociale **SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE RIBERACOIS**

Forme juridique **Société coopérative agricole**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

16 Avenue Georges Trijoulet

24600 RIBERAC

Signataire

Qualité : **Directeur**

Référent

Fonction : **Directeur**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Silo GOUT ROSSIGNOL**

Description des activités :

Le silo de GOUT-ROSSIGNOL, d'une capacité de 14 880 m3, a fait l'objet du récépissé de déclaration n°99-18 en date du 19 février 1999 (déclaration initiale). Depuis cette date, il n'y pas eu d'évolution de la nature et du volume des activités. Les bâtiments et les cellules de stockage n'ont pas non plus évolués. Depuis la parution du décret n°2012-1304 du 26/11/2012, le silo de Gout-Rossignol relève de la sous rubrique 2160-2 (silos verticaux). Il ne change pas de régime de classement. Suite à la parution du décret n°2018-900, l'un des 3 séchoirs classés sous la rubrique 2910 (hauteur > 10 m) est désormais rattaché à la rubrique 2160-2, portant ainsi la capacité de la sous-rubrique 2160-2 de 14 880 m3 à 14 914 m3. Les 2 autres séchoirs (h < 10 m) sont rattachés à la sous-rubrique 2160-1 qui est non classée (40 m3). Le silo de Gout-Rossignol, déclaré avant le 3 juin 2008, respecte les dispositions qui lui sont applicables telles que définies à l'annexe III de l'arrêté du 28/12/07 (AMPG 2160). Le stockage de gaz butane de 50 m3 (environ 26 tonnes) a fait l'objet du récépissé de déclaration n°99-18 en date du 19 février 1999 (déclaration initiale sous la rubrique 211.b) et d'une déclaration du bénéfice des droits acquis en date du 28/10/2016 (Preuve de dépôt N°A-6-N7XY1DFWT3) comportant une erreur de rubrique : déclaration sous la rubrique 4320 au lieu de la rubrique 4718. Depuis la déclaration initiale en 1999, le stockage de gaz butane n'a pas changé de régime de classement : - En 1999, Déclaration au titre de la rubrique 1412 qui a remplacé le rubrique 211 (décret n°99-1220 du 28/12/99) ; - En 2006, Déclaration avec contrôle suite à la modification de la rubrique 1412 en 2006 (décret n°2006-678 du 08/06/06) ; - En 2014, Déclaration avec contrôle au titre de la rubrique 4718 qui a remplacé la rubrique 1412 (décret n° 2014-285 du 03/03/14). Parallèlement à cette déclaration de bénéfice de droits acquis, une cessation d'activité de la rubrique 4320 va être réalisée pour corriger l'erreur de rubrique. Les installations de stockage de gaz de Gout-Rossignol respecte les dispositions qui leur sont applicables telles que définies à l'annexe VI de l'arrêté du 23/08/05 (AMPG 4718).

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

FERRONIAS

24320 GOUT ROSSIGNOL

X : 496004

Y : 6482432

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2160	2160-2-b	Silos et stockage de céréales, grains...	Volume stocké 14914 m3	DC	
4718	4718-2-b	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2	26 t	DC	

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : <http://www.ineris.fr/aida>

Pour mémoire, si le bénéfice des droits acquis inclut à une ou plusieurs rubrique(s) relevant de la réglementation relative aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) visés à l'article L. 214-1 sous le régime de l'autorisation et que cette ou ces rubrique(s) sont connexes au projet relevant de la réglementation ICPE ou ont une proximité avec l'installation classée de nature à modifier notablement les dangers ou inconvénients de l'installation projetée, il convient de ne pas utiliser ce formulaire, mais de déclarer le bénéfice des droits acquis dans le cadre de l'autorisation environnementale.

6 - Mode d'exploitation

Prescriptions applicables

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

MandatSCAR.PDF